

INFORMATION PAIEMENT DE PROXIMITE

La Trésorerie d'ELNE n'est plus autorisée à encaisser les espèces des usagers depuis le 28 juillet 2020

Vous devez vous rendre vers les partenaires agréés dont vous trouverez la liste ci-dessous

Le périmètre des produits concernés par le paiement de proximité est le suivant :

Typologie d'encaissements	Plafond du paiement en espèces	Plafond du paiement en carte bancaire
Rôles et avis de sommes à payer des produits communaux avec flash code data matrix	300 €	sans limitation
IMPOTS (Impôt sur le Revenu, Taxe Foncière, Taxe d'habitation, CFE) hors recouvrement forcé	300 €	300 €
Amendes (sauf composition pénale et jours amendes)	300 €	sans limitation